



# RILLIEUXLAPAPE.FR

## TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Afin que Rillieux-la-Pape redevienne une ville où il fait bon vivre, la Ville travaille à la tranquillité des habitants. Les incivilités et la délinquance ne doivent plus être des éléments perturbateurs. Pour cela, des moyens importants sont mis en place.



## LA SÉCURITÉ EST UNE PRIORITÉ BUDGÉTAIRE

Même si la période est aux restrictions budgétaires, le budget de la Police municipale a été revu à la hausse. L'augmentation des effectifs et le déploiement de vidéo protection sont les deux priorités.

## UNE POLICE MUNICIPALE RENFORCÉE

Depuis 2015, quatre nouveaux agents et deux ASVP\* ont été embauchés et sont aujourd'hui pleinement opérationnels. De nouvelles recrues vont également rejoindre les équipes rapidement pour assurer une plus grande amplitude horaire la nuit et les week-ends. Avec ces nouvelles unités, les équipes seront présentes sur le terrain 7 jours sur 7 et également pendant la nuit, sillonnant tous les quartiers de la ville.

*\*Agents de Surveillance de la Voie Publique*

## UN SYSTÈME DE VIDÉO-

# PROTECTION OPTIMISÉ

**La Ville développe la vidéo protection avec des caméras aujourd'hui directement reliées au centre de supervision urbain. Focus sur un outil à la pointe de la technologie et respectueux de votre vie personnelle.**

Observer la voie publique pour en relever tous les dysfonctionnements et délits qui peuvent être commis, telle est la mission des opérateurs du Centre de Supervision Urbain. Depuis sa mise en fonctionnement à l'été 2015, de nombreuses interventions ont été menées pour assurer la tranquillité des Rilliards.

Aujourd'hui, près de 70 caméras réparties sur l'ensemble de la ville filment et enregistrent 7 jours sur 7 et 24h/24. Huit opérateurs se relaient derrière les écrans pour piloter les caméras, scruter les images en temps réel, zoomer sur un fait particulier et alerter les patrouilles sur le terrain dès qu'un incident est constaté. Les images sont conservées pendant 15 jours à Rillieux-la-Pape.

Tous formés à l'utilisation des caméras et au visionnage des images, les opérateurs du CSU ont signé une charte d'utilisation de la vidéo protection et un règlement intérieur précisant leurs droits et devoirs. Interdit donc pour eux de divulguer à quiconque et notamment à leurs proches ce qu'ils voient et qui ils voient sur leurs écrans. Chaque opérateur gère 15 caméras en simultanée.

Les personnes sont filmées normalement dans la rue. Un principe qui permet d'identifier rapidement les auteurs de délit et d'envoyer une patrouille en direct. En revanche, dès qu'une caméra zoome sur un bâtiment, un cache apparaît instantanément et automatiquement sur l'écran de contrôle, empêchant ainsi toute violation de votre vie privée.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Centre de Supervision Urbain est encadré et contrôlé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui prévoit un délai de conservation des images d'un maximum de 30 jours. Pour les faits les plus graves ou les délits, une réquisition de l'Officier de Police Judiciaire permet d'extraire certaines images utiles à une enquête pour les sauvegarder sur un support vidéo et les consulter le temps nécessaire.

## UN DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Voté en Conseil municipal en décembre 2014 et déployé depuis le début d'année 2015, **ce dispositif** a pour objectif de lutter contre les cambriolages et la petite délinquance en instaurant du lien et de la bienveillance entre voisins. Les Rilliards doivent être impliqués dans leur sécurité en veillant les uns sur les autres. Leur action permettra ainsi à la Police municipale d'être informée en temps réel et donc d'être plus réactive. Ce dispositif qui a déjà fait ses preuves dans d'autres villes de taille identique sera un nouvel atout pour la sécurité.



Informations et inscriptions via [participationcitoyenne@rillieuxlapape.fr](mailto:participationcitoyenne@rillieuxlapape.fr) ou par téléphone au 04 37 85 00 63



**La Marianne d'or de la sécurité 2015** a été attribuée à la municipalité de Rillieux-la-Pape pour récompenser l'initiative prise par la Ville d'équiper les policiers municipaux de caméras portatives. Remise par le secrétaire d'État à la réforme territoriale, M. André Vallini.



